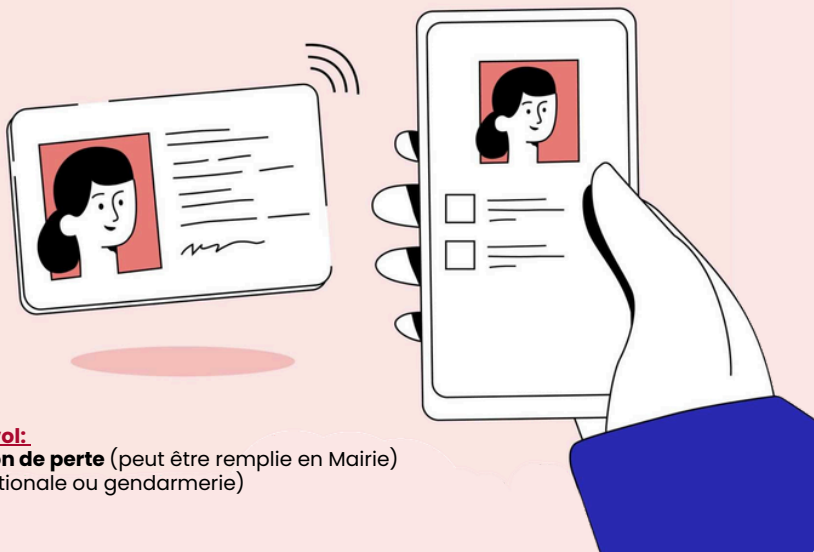


Demande de **PASSEPORT BIOMETRIQUE**



En cas de perte ou de vol:

👉 Fournir la **déclaration de perte** (peut être remplie en Mairie)
ou de vol (en police nationale ou gendarmerie)

Horaires d'ouverture de la Mairie de Saint-Grégoire

- Du lundi au vendredi : 9h – 12h30 et 13h30 – 17h30
- Et le samedi : 9h – 12h30

Prise de rendez-vous PASSEPORT possible

- Du lundi au vendredi : 9h – 11h30 et 13h30 – 16h30
- et le samedi : 9h – 11h30

HOTEL DE VILLE

BP 96 232
35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
TEL : 02.99.23.19.23
www.saint-gregoire.fr



PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Pour une **première demande** de passeport biométrique

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
(à remplir en ligne sur le site *ants.gouv.fr*); prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous.
- ☐ **Photo d'identité couleur** (planche de photos conseillé)
doivent dater de moins de 6 mois, de face, tête nue.
Format : 35 mm x 45 mm - taille du visage entre 32 et 36 mm
- ☐ **Justificatif de domicile**
En originale daté de moins de 12 mois au nom du demandeur
(*impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe, etc.*)
Si le demandeur habite chez un tiers
(*y compris enfant majeur vivant chez ses parents*)
l'hébergeant doit fournir :
 - un justificatif de domicile en original à son nom,
 - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois,
 - une copie d'un justificatif d'identité à son nom
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 CNI sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans.
 - 👉 **ou** Un acte de naissance (*extrait de filiations ou copie intégrale*) daté de moins de 3 mois.
- ☐ **86 € en timbres fiscaux**
montant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Document(s) supplémentaire(s) :

Si le justificatif d'État Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité
un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)

En cas d'utilisation d'un deuxième nom

- 👉 **Nom de l'époux** : présenter l'acte de mariage
ou l'acte de naissance comportant la mention du mariage.
- 👉 **Nom de l'ex-époux** : présenter le jugement de divorce
ou l'autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom.
- 👉 **Mention "veuf" ou "veuve"** : présenter l'acte de décès du conjoint décédé
ou le livret de famille

PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Pour un **renouvellement** de passeport biométrique

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
(à remplir en ligne sur le site *ants.gouv.fr*); prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous.
- ☐ **Photo d'identité couleur** (planche de photos conseillé)
doivent dater de moins de 6 mois, de face, tête nue.
Format : 35 mm x 45 mm - taille du visage entre 32 et 36 mm
- ☐ **Justificatif de domicile**
En originale daté de moins de 12 mois au nom du demandeur
(*impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe, etc.*)
Si le demandeur habite chez un tiers
(*y compris enfant majeur vivant chez ses parents*)
l'hébergeant doit fournir :
 - un justificatif de domicile en original à son nom,
 - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois,
 - une copie d'un justificatif d'identité à son nom
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 Si le demandeur produit un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrique ou CNI sécurisée):
Amener le passeport à renouveler et CNI sécurisée
 - 👉 Si le demandeur produit un titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans : amener le passeport à renouveler et un acte de naissance de moins de 3 mois.
- ☐ **86 € en timbres fiscaux**
montant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>

En cas d'utilisation d'un deuxième nom

- 👉 **Nom de l'époux** : présenter l'acte de mariage ou l'acte de naissance comportant la mention du mariage.
- 👉 **Nom de l'ex-époux** : présenter le jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom.
- 👉 **Mention "veuf" ou "veuve"** : présenter l'acte de décès du conjoint décédé ou le livret de famille

PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier. Présence obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus au retrait du titre.

Pour une **première demande** de **passport biométrique**

☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**

(à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr); prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous.

☐ **Photo d'identité couleur** (planche de photos conseillé)

doivent dater de moins de 6 mois, de face, tête nue.

Format : 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm

☐ **Justificatif de domicile**

En originale daté de moins de 12 mois au nom du représentant légal (*impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe, etc.*)

En cas de divorces ou de séparations des parents :

- Il faudra fournir : le Jugement de divorce **ou** une ordonnance de conciliation / de non-conciliation **ou** une décision judiciaire.
- En cas de résidence alternée : un justificatif de domicile et le justificatif d'identité des deux parents.

☐ **Justificatif d'identité du représentant légal**

☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**

👉 Si le demandeur produit un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans (passeport électronique ou biométrique ou CNI sécurisée):

Amener le passeport à renouveler et CNI sécurisée

👉 Si le demandeur produit un titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans : amener le passeport à renouveler et un acte de naissance de moins de 3 mois.

☐ **Timbres fiscaux pour un montant de**

👉 **42 €** pour les mineurs de 15 à 18 ans

👉 **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans.

montant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>

En cas d'utilisation du nom des deux parents comme nom d'usage

👉 Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des deux parents.

PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier. Présence obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus au retrait du titre.

Pour un **renouvellement** de passeport biométrique

- ☐ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE**
(à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr); prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous.
- ☐ **Photo d'identité couleur** (planche de photos conseillé)
doivent dater de moins de 6 mois, de face, tête nue.
Format : 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm
- ☐ **Justificatif de domicile**
En originale daté de moins de 12 mois au nom du représentant légal
(*impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe, etc.*)
En cas de divorces ou de séparations des parents :
 - Il faudra fournir : le Jugement de divorce **ou** une ordonnance de conciliation / de non-conciliation **ou** une décision judiciaire.
 - En cas de résidence alternée : un justificatif de domicile et le justificatif d'identité des deux parents.
- ☐ **Justificatif d'identité su représentant légal**
- ☐ **Justificatif d'État civil et de nationalité française**
 - 👉 Passeport sécurisé (*électronique ou biométrique*) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
 - 👉 **ou** Un acte de naissance (*extrait de filiations ou copie intégrale*) daté de moins de 3 mois.
- ☐ **Timbres fiscaux pour un montant de**
 - 👉 **42 €** pour les mineurs de 15 à 18 ans
 - 👉 **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans.montant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>

En cas d'utilisation du nom des deux parents comme nom d'usage

👉 Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des deux parents.

Documents supplémentaires : Si le justificatif d'État Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité, Merci de fournir également un justificatif de nationalité française
(*décret de naturalisation, certificat de nationalité, déclaration d'acquisition*)

DEPUIS LE 1.01.2029

**LE TIMBRE FISCAL
EST ÉLECTRONIQUE**

Les timbres fiscaux sont nécessaire pour obtenir un passeport, le permis bateau, une attestation d'accueil, votre naturalisation, renouveler votre CNI ou votre permis de conduire en cas de vol !

Optez pour le timbre électronique : en quelques clics vous recevrez vos timbres par SMS ou e-Mail

<https://www.timbres.impots.gouv.fr>

vous pouvez également vous rendre chez un buraliste
disposant de l'application : P.V.A.
"POINT DE VENTE AGRÉÉ"

INFORMATIONS PRATIQUES

La demande de copie intégrale est faite à votre mairie de naissance ou au Ministère des Affaires Étrangères à Nantes pour les personnes nées à l'étranger. Vous pouvez faire votre demande via le site internet suivant : www.service-public.fr

Le délai d'obtention peut varier, notamment à l'approche des vacances scolaires.

Les passeports sont conservés au maximum une durée de 3 mois par nos services. Passé ce délai, elles sont détruites.

Restitution obligatoire du passeport à renouveler lors du retrait du nouveau titre.

Validité du passeport : 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour une personne mineure.

Les documents supplémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction de votre dossier.

